



Assemblée générale

Distr. limitée
15 juin 2016
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-neuvième session
Vienne, 8-17 juin 2016

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

F. L'espace et l'eau

1. Le Comité a examiné le point intitulé "L'espace et l'eau", conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a aussi été faite par l'observateur du Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.
3. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités de coopération liées à l'eau, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.
4. Le Comité a noté que les questions relatives à l'eau devenaient l'un des problèmes environnementaux les plus critiques que connaisse l'humanité, comportant souvent des incidences politiques, et que la conservation et l'utilisation appropriée des ressources en eau revêtaient une importance capitale pour assurer la vie sur la Terre. À cet égard, les données spatiales pouvaient aider les responsables à prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources en eau.
5. Le Comité a noté qu'un grand nombre de plates-formes spatiales s'intéressaient aux questions relatives à l'eau et qu'il était couramment fait appel aux données spatiales pour gérer cette ressource. Il a également noté que les techniques spatiales et leurs applications, associées à d'autres techniques, contribuaient grandement à résoudre nombre de problèmes liés à l'eau, notamment



pour comprendre et surveiller les cycles de l'eau à l'échelle mondiale et les phénomènes météorologiques inhabituels, cartographier les cours d'eau, surveiller les glaciers et estimer les eaux de fonte, planifier et gérer les réservoirs et les projets d'irrigation, suivre les inondations, les sécheresses et les cyclones et en atténuer les effets, et améliorer la rapidité et l'exactitude des prévisions.

6. Le Comité a noté que l'Initiative du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) sur le cycle de l'eau en Asie avait poursuivi la mise au point d'un système d'information de systèmes destinés à faciliter la mise en œuvre, dans 20 pays d'Asie, d'une gestion intégrée des ressources hydriques associant l'intégration et le partage de données afin de contribuer à la prise de décisions appropriées en matière de gestion de l'eau.

7. L'avis a été exprimé qu'il était indispensable de favoriser le partage plus large des connaissances et des données satellitaires, et que la collaboration entre la communauté scientifique et l'industrie spatiale devait être renforcée pour assurer la conception, le développement et la disponibilité de capteurs d'observation de la Terre répondant pleinement aux exigences des utilisateurs finals.

G. Espace et changement climatique

8. Le Comité a examiné le point intitulé "Espace et changement climatique", conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale.

9. Les représentants du Chili, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

10. Le Comité a entendu une présentation sur "L'avenir de l'observation des changements climatiques depuis l'espace", faite par le représentant de l'Allemagne.

11. Le Comité a noté avec satisfaction que la communauté internationale s'était engagée à traiter la question du changement climatique comme l'un des problèmes les plus urgents auxquels l'humanité et la Terre étaient confrontées, en adoptant l'Accord de Paris lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015. Il s'est aussi félicité de la reconnaissance croissante de l'importance des techniques spatiales dans la mise à disposition de données essentielles sur le climat, susceptibles d'être utilisées pour comprendre et atténuer les changements climatiques et surveiller l'application de l'Accord de Paris.

12. À cet égard, le Comité a noté avec satisfaction que la déclaration qui avait été signée au Sommet des chefs des agences spatiales sur le changement climatique et la gestion des catastrophes, tenu à Mexico le 18 septembre 2015 et organisé par l'Académie internationale d'astronautique et l'Agence spatiale mexicaine, avait été présentée à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans cette déclaration, les chefs des agences spatiales se disaient déterminés à intensifier les efforts qu'ils déployaient pour renforcer le rôle de l'espace dans l'étude des

changements climatiques et dans la gestion des catastrophes, à l'appui des décisions politiques adoptées lors des sessions de la Conférence des Parties.

13. Le Comité a également noté avec satisfaction qu'à la suite de l'Accord de Paris, et sous l'impulsion de l'Organisation indienne de recherche spatiale et du Centre national français d'études spatiales (CNES), les agences spatiales de plus de 60 pays avaient adopté le 3 avril 2016 la Déclaration de New Delhi, dans laquelle ils s'engageaient à collaborer pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et au contrôle des émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'activité humaine.

14. Le Comité a noté que le Maroc accueillerait la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendrait du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech.

15. Le Comité a également noté que la coopération internationale entre les acteurs du domaine spatial était importante face aux changements climatiques étant donné que l'association des données d'origine spatiale et des données recueillies au sol permettait d'avoir une perspective intégrée de l'évolution de l'environnement de notre planète, et sachant qu'aucun pays pris isolément ne disposait des moyens scientifiques ou financiers pour assurer seul la conception, le lancement et l'exploitation de tout le système d'observation de la Terre par satellite indispensable à la compréhension des incidences des changements climatiques pour l'humanité.

16. À cet égard, le Comité a souligné l'importance que revêtaient les partenariats bilatéraux et multilatéraux dans le cadre des activités relatives aux changements climatiques et dans le domaine de l'observation de la Terre, notamment dans l'action menée par l'Organisation météorologique mondiale, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, le Groupe sur l'observation de la Terre et le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre.

17. Le Comité a également noté l'importance des initiatives prises dans le monde pour appuyer la lutte contre les changements climatiques, notamment au moyen d'outils spatiaux tels que le Système mondial d'observation du climat, l'Initiative de surveillance mondiale de l'agriculture du GEO, l'Initiative mondiale pour l'observation des forêts et le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques, par l'intermédiaire des activités du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans le cadre des mécanismes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

18. Le Comité a en outre constaté que de nombreux États accordaient un haut degré de priorité à la construction, au lancement et à l'exploitation de systèmes d'observation de la Terre par satellite destinés à suivre les manifestations et les effets du changement climatique, et que les puissances spatiales restaient disposées à partager pleinement et librement leurs données d'observation de la Terre.

19. L'avis a été exprimé que le champ complet des recherches sur le climat devrait inclure les observations effectuées sur de longues périodes de temps en surface (au

sol et/ou en mer) afin de compléter, valider et renforcer les données satellitaires, et que tous les membres du Comité pourraient contribuer à la constitution de ces séries de données et mettre en place des politiques de partage des données fondées sur des principes d'ouverture et de transparence.

20. L'avis a été exprimé que même si le rôle déterminant que les données satellitaires d'observation météorologique et climatique jouaient dans l'observation des changements climatiques, l'atténuation de leurs causes et l'adaptation à leurs effets avait été reconnu, il convenait d'accorder une plus grande attention à la promotion de l'utilisation des applications spatiales en vue de s'adapter à ces changements, de façon à en réduire au minimum les effets néfastes. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également considéré que les séries de données recueillies sur le long terme à l'échelle régionale et mondiale par les systèmes d'observation de la Terre étaient essentielles pour la recherche sur le climat, et qu'une action coordonnée était nécessaire pour la planification, la production, l'amélioration et la mise à disposition des données spatiales au niveau mondial.

21. L'avis a été exprimé que la mise en place de politiques axées sur le partage libre des données était un bon moyen de faciliter l'accès aux données produites par de nombreux satellites. L'accès à ces données faciliterait leur utilisation en vue de comprendre et de modéliser les manifestations des changements climatiques et leurs effets à travers le monde.

22. Le Comité a noté avec satisfaction que la Conférence de 2016 sur les changements climatiques, organisée par l'Agence aérospatiale allemande (DLR) en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, s'était tenue du 5 au 7 avril 2016 à Cologne (Allemagne). Les participants à cette conférence avaient insisté sur la nécessité de disposer d'un système intégré d'observation de la Terre pour mieux comprendre les questions relatives au climat et veiller au respect des accords internationaux, tels que ceux formulés à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

23. Certaines délégations ont estimé que des efforts conjoints étaient nécessaires pour pouvoir contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 degrés Celsius, faisant observer les effets graves des changements climatiques dans différents pays, notamment en ce qui concernait les modifications du cycle des pluies, qui avaient des répercussions négatives sur l'irrigation, donc sur la production agricole et la qualité des sols; l'intrusion saline dans les zones côtières; et les effets néfastes du phénomène d'oscillation australe El Niño, qui provoquait des sécheresses graves dans les régions touchées. Tous ces facteurs liés au changement climatique avaient également des conséquences socioéconomiques négatives, impliquant des migrations accrues, de faibles perspectives d'emploi dans les zones affectées et une dégradation des conditions de vie des populations.

H. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

24. Le Comité a examiné le point intitulé "Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies", conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale.

25. Les représentants de l'Inde, du Mexique, du Pakistan et de la Suisse ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
26. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
- a) "IKUNS: un nanosatellite universitaire au service de la coopération italo-kényane dans le domaine des activités spatiales", par le représentant de l'Italie;
 - b) "Proposition concernant la création d'un bureau chargé des activités de sensibilisation sur la plate-forme du Bureau des affaires spatiales", par le représentant du Costa Rica.
27. Le Comité était saisi du rapport des trente-cinquième et trente-sixième sessions de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) (A/AC.105/1114).
28. La Directrice du Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de Présidente d'ONU-Espace, a fait une déclaration dans laquelle elle a présenté au Comité les résultats de la trente-sixième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), tenue à New York le 3 mars 2016, qui avait été organisée par le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat.
29. Le Comité s'est félicité du rapport du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2016-2017 – Application du Programme de développement durable à l'horizon 2030" (A/AC.105/1115). Il a épinglé le rôle déterminant du rapport qui l'a aidé à préparer le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) en fournissant un aperçu de l'action que mènent les organismes des Nations Unies dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
30. Le Comité a pris note avec satisfaction de la publication intitulée "Space for Agriculture Development and Food Security: use of Space Technology within the United Nations System" (ST/SPACE/69, en anglais uniquement), qui avait été établie par le Bureau des affaires spatiales et était disponible sur son site Web.
31. Le Comité a pris note du rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales ayant trait à la mise en œuvre du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales concernant l'ensemble du système des Nations Unies, intitulé "Rôle des organismes des Nations Unies s'agissant d'aider les États Membres à mettre en œuvre les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales" (A/AC.105/1116).
32. Le Comité est convenu que les États membres du Comité devraient être invités à communiquer leurs vues sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) et sur le document A/AC.105/1116 à sa soixantième session, en 2017, et que ces questions devaient être examinées au titre du point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

33. Le Comité a noté que, dans sa déclaration au Comité, Kim Won-Soo, le Haut-Représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement, avait indiqué qu'une collaboration étroite entre le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement donnerait des résultats positifs pour les États Membres s'agissant d'assurer la bonne mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.
34. Le Comité a en outre noté la coopération mise en place entre les États Membres et les organismes des Nations Unies afin de promouvoir l'utilisation des techniques spatiales pour faire face à des problèmes mondiaux, notamment en ce qui concerne le suivi des sécheresses et de la désertification ainsi que la gestion des catastrophes et la réduction des risques.
35. Le Comité a également noté que le Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de secrétariat d'ONU-Espace, publierait, pour qu'il l'examine à sa soixantième session, un rapport spécial d'ONU-Espace sur la météorologie de l'espace dans le contexte des préparatifs d'UNISPACE+50, et qu'il coordonnerait l'établissement de ce rapport avec les organismes des Nations Unies concernés.
36. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de secrétariat d'ONU-Espace, déterminerait, au cours de la période intersessions, qui accueillerait la trente-septième session d'ONU-Espace. Il a noté qu'une session informelle ouverte, qui serait organisée conjointement avec la trente-septième session d'ONU-Espace, pourrait être axée sur le thème de la météorologie spatiale.
37. Le Comité est convenu qu'au cas où il n'était pas possible de tenir la trente-septième session d'ONU-Espace avant sa soixantième session en 2017, le rapport sur les travaux de la trente-septième session d'ONU-Espace devrait lui être communiqué à sa session de 2018.
38. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, de promouvoir le recours accru aux applications concrètes des sciences et des technologies spatiales aux fins du développement, compte tenu de l'effet catalyseur que ces applications pourraient avoir sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
39. L'avis a été exprimé que les organismes des Nations Unies devraient participer activement à la série d'ateliers internationaux qui seraient organisés par le Bureau des affaires spatiales et devraient présenter des plans et des objectifs précis qui pourraient susciter la participation internationale des gouvernements, des universités et du secteur privé, ce qui pourrait renforcer la mise en œuvre des futures décisions d'UNISPACE+50.